



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CNIL

Question écrite n° 101585

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur le label de la CNIL. Dans *Le courrier des maires* de septembre 2009, il est indiqué à la page 5 que la CNIL devrait pouvoir, à terme, labelliser des produits informatiques, ce qui attestera de leur conformité à la loi informatique et libertés. Il lui demande où en est actuellement cette démarche.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101585

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2166

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)